

Délibération n° 2022-10-08_061

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 8 octobre 2022

Objet : AVENANT N° 1 A
LA CONVENTION DE
MANDAT 2022 AVEC
SEMELEC 63

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
29 septembre 2022

Nombre de délégués :

En exercice : 140

Présents : 80

Pouvoir : 5

Votants : 85

Pour : 82

Contre : 0 –

Abstention : 2 – (FERRY
Mathieu, VILLEBRUN
Bernard)

L'an deux mille vingt-deux, le huit octobre à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, à Cébazat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, MELIS Christian, BRUN Evelyne, BIZET Jean-François, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LEOTY Daniel, VIAL Christophe, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FRITEYRE Lilian, NORE Michel, ARCHENY Danièle, HAUTEVILLE Cyril, LEON Bernard, PINTE Emmanuel, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOUYOUX Francis, FERRY Mathieu, COMBES Didier, MERCERON Jean-Luc, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, COUPAT Sylvie, TOURLONIAS Vincent, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, MAS Gilles, RAFFAULT Daniel, MALAYRAT (SEU) Jean-Pierre, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, DAVID Marie, GUITTARD Antoine, CLEMENT Jean-Marie, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, SABATIER Pierre, MIZOULE Lucie, HACHEMI-LANSON Nouredine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, SANCHEZ Nicolas, CHAUVET Jean-Louis, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre, LAMOUREUX Jean-François

Suppléants ayant pouvoir :

CAMPEAUX Eric, GENTEUIL Bruno, NEDELLEC Jean-Yves, DOLAT Gilles, GIDEL Marc, DOS SANTOS Christophe, GUELON René, CLERMONT Max, GHESQUIERE Chantal, FERRI André

Pouvoirs :

FANJUL José donne procuration à LONGCHAMBON Vladimir, MASSON Adrien donne procuration à CHANSARD Gérard, CONSTANTIN François donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, LECHEVALLIER Christine donne procuration à PERCHE Serge, BAULAND Gisèle donne procuration à SANCHEZ Nicolas

Secrétaire de séance : Mme BRUN

AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MANDAT 2022

TE63 / SEMELEC 63

Conclue le 5 février 2022

Le Président donne lecture du projet d'avenant à la convention de mandat 2022 conclue le 5 février 2022 entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme, entité adjudicatrice, et SEMELEC 63, entreprise liée au Syndicat, au sens des articles L. 2511-7 et L2511-8 du Code de la commande publique.

Cet avenant prévoit la modification de l'article 2.1.2 – Programmes et enveloppe financière prévisionnelle, telle que résumée ci-dessous :

| Programme | Montant de la convention initiale 2022 | Montant suite à Avenant N°1 | Montant de l'Avenant n° 1 | Variation |
|------------------------------------|--|-----------------------------|---------------------------|----------------|
| ER - Electrification Rurale | 15 650 000 € | 15 650 000 € | | |
| EP - Eclairage Public | 12 000 000 € | 14 500 000 € | + 2 500 000 € | + 21 % |
| ENTEP - Entretien Eclairage Public | 5 200 000 € | 5 200 000 € | | |
| IRVE – Travaux Investissement | 2 400 000 € | 2 400 000 € | | |
| IRVE – Maintenance & Exploitation | 200 000 € | 200 000 € | | |
| Montant total | 35 450 000 € | 37 950 000 € | + 2 500 000 € | + 7,1 % |

Le Président propose à l'assemblée :

- De valider le projet d'avenant à la convention de mandat 2022 qui leur a été remis et figure en annexe de cette délibération,
- D'autoriser le Président du TE63 à signer cet avenant

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDAT 2021

Conclue le 4 février 2021

Entre :

Le territoire d'énergie Puy-de-Dôme, représenté par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, agissant en qualité de Président, dûment autorisé par délibération du Comité du Syndicat du 26 septembre 2020,

Et :

La Société d'Economie Mixte d'Electrification (SEMELEC 63), représentée par Monsieur Sébastien PICOT, agissant en qualité de Directeur Général Délégué, dûment autorisé aux fins des présentes,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Modification de l'article 2.1.2 – Programmes et enveloppe financière prévisionnelle –

En raison des accords de subvention obtenus sur les actions proposées par le TE63 dans le cadre du Plan France Relance et de l'avancement de certains programmes de travaux en Eclairage Public, le Syndicat demande à la Société mandataire, qui accepte, de faire réaliser au nom et pour le compte du Syndicat et sous son contrôle, les travaux du programme 2022, pour un montant global de 35 450 000€ TTC, prévu au Budget du Syndicat pour :

| Programme | Montant de la convention initiale 2022 | Montant suite à Avenant N°1 | Montant de l'Avenant n° 1 | Variation |
|------------------------------------|--|-----------------------------|---------------------------|----------------|
| ER - Electrification Rurale | 15 650 000 € | 15 650 000 € | | |
| EP - Eclairage Public | 12 000 000 € | 14 500 000 € | + 2 500 000 € | + 21 % |
| ENTEP - Entretien Eclairage Public | 5 200 000 € | 5 200 000 € | | |
| IRVE – Travaux Investissement | 2 400 000 € | 2 400 000 € | | |
| IRVE – Maintenance & Exploitation | 200 000 € | 200 000 € | | |
| Montant total | 35 450 000 € | 37 950 000 € | + 2 500 000 € | + 7,1 % |

La Société mandataire fera toutes diligences pour respecter le programme et l'enveloppe financière et les faire respecter par ses co-contractants.

Les autres clauses de la convention de mandat 2022, conclue le 5 février 2022 demeurent inchangées.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 8 octobre 2022

Le Président du Syndicat,
Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

Le Directeur Général Délégué de SEMELEC 63
Sébastien PICOT



SEMELEC 63
36, Rue de Sarliève
Centre d'Affaire du Zénith
CS 20004
63808 COURNON D'AUVERGNE CEDEX